



## Saisie sur mon salaire

Par **Elfs**, le **10/12/2021** à **02:17**

Bonjour ,

J'ai un énorme problème. J'ai contracté un prêt auprès de ma banque. Suite à des soucis financiers je n'ai pas pu régler toutes mes échéances. Ma banque a donc saisi ma maison et l'a vendue. Je n'ai aucun documents ou preuve de cette vente ni le montant, ni le jour. J'ai eu l'avis d'expulsion en date du 7 mars 2019 et, suite à cela, plus de nouvelle jusqu'à aujourd'hui où j'ai reçu un courrier me signalant une saisie sur mon salaire d'un montant de 235.000 €. Je suis totalement dans l'impasse, je vais devoir payer toute ma vie ainsi que mes enfants. En sachant que, lorsque j'ai contracté ce prêt avec mon mari, lui seul travaillait. La conseillère a également pris en compte les allocations familiales alors que cela ne rentre pas dans les critères. J'ai vraiment besoin d aide.

J'attends votre réponse, merci d'avance.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **10/12/2021** à **07:56**

Bonjour,

Il vous faut contacter un avocat de toute urgence, si possible spécialisé en droit immobilier ou en droit de la consommation. Au besoin, prenez aussi l'aide juridictionnelle (dossier sur internet ou au greffe du tribunal). Je pense que, dans votre affaire, il y a quelque chose qui cloche car si la banque a vendu votre bien, la valeur de cette vente devait venir en réduction de la dette.

Par **youris**, le **10/12/2021** à **10:39**

bonjour,

il est normal que votre créancier veuille récupérer l'argent qu'il vous a prêté.

si votre maison a pu être saisie et vendue, c'est que votre créancier a obtenu un jugement

vous condamnant à payer, jugement valant titre exécutoire.

si vous avez eu une saisie sur salaire, c'est que la vente de la maison n'a pas remboursé totalement votre dette.

une saisie sur salaire est toujours précédée d'une audience de conciliation devant un juge.

avez-vous pensé à la procédure de surendettement ?

salutations

Par **Marck.ESP**, le **10/12/2021** à **14:03**

Bonjour

[quote]

J'ai eu l'avis d'expulsion en date du 7 mars 2019 et, suite à cela, plus de nouvelle

[/quote]

Expulsion de la maison vendue ?

Vous avez donc continué à y résider ?

Par **miyako**, le **10/12/2021** à **15:18**

Bonjour,

Avant la vente, vous avez dû recevoir un certain nombre de courriers recommandés, de mise en demeure et de décisions judiciaires plus des actes des d'actes d'huissier .

Il faut voir un avocat d'urgence et demander une aide juridictionnelle

Cordialement